

# Café de quartier Centre-Ville du 23 septembre 2023

10 élus présents ont accueilli 17 habitants des rues des Maillets, du général de Gaulle, de la Moinerie, de la Bretauche, du Carrouge, du chemin des Bourrassières, de la route de Châteauneuf et du lotissement des sapins bleus.

Présentation Mr Coudyser référent quartier secteur centre.

## Questions des habitants :

### → Sur la dénomination des rues du Général de Gaulle et de la route de Châteauneuf :

Cette dénomination est historique. Elle a été étendue car l'Etat demande de référencer toutes les habitations à des noms de rue pour 2 raisons, la rapidité des secours et le déploiement de la fibre. Après le panneau indicatif de Fay la rue n'avait plus de nom, le nom de route de Châteauneuf a été poursuivi car les noms de rue ne peuvent se modifier qu'à partir d'une intersection, c'est la loi.

### → Demande d'information sur les travaux route de Châteauneuf (2 au 9 octobre) :

Travaux en deux tronçons (Châteauneuf et de Gaulle)

Le planning sera communiqué par la mairie pour informer les habitants.

Le tronçon rue Général de Gaulle s'arrêtera à la patte d'oie.

Les travaux sont réalisés et pilotés par le département .

### → Les trottoirs vont-ils être refaits ?

Certaines bordures et caniveaux ont été refaits (à la charge de la commune) et la bande de roulement (tapis) sera refaite par le département.

Les trottoirs dégradés par les travaux de bordures ont été refaits (trottoir qui part du chemin des Bourrassières jusqu'à la route de Châteauneuf).

Pour le reste nous irons voir avec le chef de chantier.

### → Assainissement chemin des Bourrassières :

Nous ne prévoyons pas d'extension du réseau d'assainissement.

Il est préférable de rester sur de l'assainissement individuel afin de permettre une pénétration au sol des eaux dites claires en sortie de station pour retour à la nappe phréatique et non plus à la Loire.

200k M3 d'eau repart à la Loire par le réseau d'assainissement collectif, donc à la mer.

Il y a un projet avec la communauté de communes et la SAUR pour réutiliser les eaux en sortie de station d'épuration pour arrosages agricoles, terrain de golf, massifs communaux, etc.

Nous avons la chance d'avoir de l'eau grâce aux différentes nappes présentes sous nos pieds, mais la bonne gestion de l'eau est essentielle. La gestion à la parcelle permet un retour aux nappes. Il n'y a pas d'intérêt de développer l'assainissement collectif.

→ **Danger du terrain en friche au début de la rue du Carrouge (incendie ; nuisibles...) :**

Le propriétaire a déjà été contacté à ce sujet mais n'a jamais répondu.

Ce propriétaire n'a pas voulu vendre cette parcelle avec la maison.

La mairie n'a pas de pouvoir sur des propriétés privées, hormis une procédure particulière lorsque les propriétaires ne payent pas les taxes, ce qui n'est pas le cas. Cette procédure donne pouvoir à la mairie de récupérer les terrains non entretenus. C'est valable sur terrains constructibles ou non.

Nous allons demander aux services techniques d'aller nettoyer le trottoir pour que cela ne gêne pas le passage.

→ **Mauvais état de la venelle qui passe devant les services techniques vers l'école.**

Dès qu'il pleut, ce n'est pas propre (nids de poule, boue, etc.) alors que ce chemin est très emprunté par les parents et enfants.

Pour des raisons de gestion de l'eau (retour des eaux de pluie vers les nappes) nous refusons de goudronner les venelles, nous nous contentons de les entretenir en l'état.

→ **Venelle des sapins bleus : haie en mauvais état, avenir du local poubelle ?**

Cet ancien local poubelles était privé, il est devenu public en même temps que la rue donc chaque maison dépose ses ordures à la porte, ce local n'a plus d'utilité comme d'autres sur la commune, nous allons voir s'il faut le supprimer ou lui attribuer une autre fonction.

→ **Vitesse en centre-ville (rue Notre Dame) : peut-on installer un ralentisseur ?**

C'est un problème d'incivilité présent partout dans la commune.

Des essais sont en cours sur certaines rues de la commune (rétrécissement, chicanes) car les ralentisseurs amènent des nuisances sonores pour les habitations situées à proximité.

→ **Incivilités :**

Certains habitants souhaiteraient que la Mairie trouve des solutions à tous les problèmes qu'ils présentent, d'autres évoquent le fait que certains problèmes sont à résoudre par les habitants eux-mêmes (ex : nettoyer le trottoir devant chez eux).

La mairie n'a pas toutes les solutions.

Concernant les nuisances de certains groupes devant les commerces, elle a fait appel à la gendarmerie qui mène une enquête.

Pour les problèmes de stationnement un arrêté a été fait ; après une campagne de sensibilisation/avertissement, nous allons passer à la verbalisation.

La loi dit qu'il faut 2 emplacements par maison, hors à ce jour, le nombre de véhicules par foyer est parfois plus élevé et il n'y a pas assez de places.

→ **Le problème de la circulation en centre-ville (mise en place d'un sens unique):**

En 2012 a été lancée une étude participative avec les habitants de la commune. Un travail a été mené durant 2 ans avec des intervenants professionnels.

Il ressort de l'étude qu'on ne peut pas faire de sens uniques car nous avons deux routes traversantes et que le nombre de véhicules/ jour est trop important (il n'y a qu'à voir l'état de la rue André Chenal pendant que la route Notre Dame était fermée).

La seule chose que l'on peut faire éventuellement est de faire un sens unique camions mais cela déplace le problème en les faisant passer devant les écoles.

C'est la structure même du village qui ne permet pas de faire ce que l'on veut (routes départementales, largeurs historiques des voies, etc.) et le fait que la commune est traversée par un itinéraire de délestage en cas de problème ( sites CEVESO près d'Orléans).

→ **Les passages piétons seront-ils refaits devant le tabac et le fleuriste ?**

Il y a un délai minimum de 3 semaines entre réfection du goudron et signalisation durable. C'est prévu.

→ **Transports vers Orléans insuffisants :**

Il existe un transport à la demande mis en place par la région Centre Val de Loire <https://www.centre-valdeloire.fr/vivre/simplifier-les-mobilites/mobilites-rurales-et-solidaires/le-transport-la-demande-simple-et> : tout le monde y a droit. Le transport à la demande géré par TAO est, lui, réservé aux administrés de l'agglomération Orléanaise.

→ **Quel est le planning de la balayeuse ? :**

C'est un contrat passé avec une société. La balayeuse passe toute la journée sur la commune (dès 5h du matin). Nous demanderons à la société le planning pour demander aux riverains de ne pas se garer et permettre un meilleur nettoyage des caniveaux. Si nous obtenons les informations, nous les transmettrons.

→ **Marché : problème stationnement :**

Il n'y a pas énormément de stationnements à proximité immédiate, mais il y a les parkings route de Donnery, rue du Général de Gaulle, derrière l'église, piscine, salle des fêtes et mairie.

→ **Aménagement du carrefour au centre-ville: mise en place d'un feu ?**

Ça a déjà été étudié mais cela générerait un problème de bouchons sur les horaires de départ au travail en plus des nuisances sonores (bruits au démarrage).

**Informations mairie :**

→ **Désenclavement place du souvenir :**

La consultation va être lancée sous peu, les travaux sont prévus pour le printemps, ce sera une voie douce partagée avec piétons, limitée à 20km/h). Nous travaillons avec le lycée Gaudier Brzeska pour l'aménagement.

Cela va créer une sortie dans rue Général de Gaulle pour fluidifier les flux au centre et un accès aux commerces.

→ **Aménagement de l'ancien EHPAD :**

Beaucoup d'idées, de projets et de contraintes, tout est encore à l'étude mais cela demande la création de nombreuses places de parking, ce qui est compliqué.